

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

EDUCATION / JEUNESSE

ANIMATION 11-17 ANS – CREATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Considérant la création d'un pôle animation 11-17 ans au sein du service Education Jeunesse au 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant la nécessité de continuité des activités dans le cadre de l'accueil de loisirs (sorties, soirées...);

Considérant la création d'Espaces Jeunes ;

Considérant que le règlement intérieur en vigueur date d'avant la reprise en régie du service ;

Sur proposition de Monsieur DORCIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau règlement intérieur applicable à compter du 1^{er} octobre 2022.

----- Fin du document -----